



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 73.09.2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026  
Reçu en préfecture le 12/10/2026  
Publié le  
ID : 095-219506128-20260930-DEL73092026-DE

Date de convocation :  
23 septembre 2026

Date d'affichage :  
23 septembre 2026

Nombre de  
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Etaient présents :

Monsieur BERNARD, Madame HEBBAR, Monsieur LAPORTE, Madame TESSON, Monsieur LAGNEZ, Madame PEIRE, Monsieur CHANAL, Adjoints au Maire.

Madame SOUFFRANT, Madame MARTIN, Monsieur GIACALONE, Madame LORENZO, Monsieur WIESEN, Madame KATACHE, Monsieur LICETTE, Madame LERNATOWSKA, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur GEBAUER, Madame DOS RAMOS, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur ESNEE, Madame LASHAB, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame THEMIOT a donné pouvoir à Madame HEBBAR  
Monsieur BRODIER a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE  
Madame BIET a donné pouvoir à Madame MARTIN  
Monsieur KOVAC a donné pouvoir à Monsieur GEBAUER

Absents excusés :

Monsieur SAINT BEUVE  
Monsieur ROMERO

Secrétaires de séance :

Madame HEBBAR et Madame DOS RAMOS

OBJET : MISE A JOUR DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VAUD'HERLAND

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard PASCAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 27.09.2023 du 20 septembre 2023 relative à la convention entre la commune de Le Thillay et la commune de Vaud'Herland ;

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient d'actualiser cette convention afin de tenir compte des nouvelles mandatures ;

**CONSIDERANT** que la présente convention est conclue pour la durée du mandat des élus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

Berger  
Levisait

ID : 095-219506128-20260930-DEL73092026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **APPROUVE** la mise à jour de la convention entre la commune de Le Thillay et la commune de Vaud'herland, annexée à la présente délibération,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise  
à la Sous-Préfecture le 12 octobre 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*